



Comment consulter avec son numéro de dossier une saisine déposée

Par **lili13**, le **20/06/2017** à **10:59**

Bonjour, pouvez vous me dire si je peux consulter mon dossier après avoir déposé une saisine au mois de janvier 2017 auprès de la cour d'appel d'aix en provence ? j'ai le numéro de dossier car j'aimerais bien voir si il y a des informations à connaitre sur l'état d'avancement de l'affaire et aussi savoir si le délai est normal car depuis aucune information et cela m'inquiète je trouve que 6 mois c'est long pour revoir un dossier passé en premier dans les mains des prud'hommes et perdu au bénéfice de l'entreprise mais peut être est ce un délai normal avec la justice débordée ? je ne sais quoi penser ? en vous remerciant pour les informations que vous pourrez me donner.

Bien cordialement à vous